

PRÉAVIS N° 53-2023
AU CONSEIL COMMUNAL

Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier

Demande d'un crédit de construction de CHF 744'300.- TTC

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Lundi 20 novembre 2023 à 19h,

Centre technique communal, rue du Lac 14

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 9 novembre 2023

PRÉAVIS N° 53-2023

Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier

Demande d'un crédit de construction de CHF 744'300.- TTC

Table des matières

1	Préambule	2
2	Aménagements	2
2.1	Nature des travaux	2
2.2	Eclairage public	6
3	Aspects fonciers	7
4	Procédure et enquête publique	7
5	Coûts	7
5.1	Génie civil.....	7
5.2	Signalisation, marquage et plantations.....	7
5.3	Récapitulatif	7
6	Calendrier prévisionnel	8
7	Incidences financières	8
7.1	Investissements	8
7.2	Dépenses thématiques	8
7.3	Plan des investissements.....	8
7.4	Coût du capital	8
7.5	Compte de fonctionnement.....	9
8	Durabilité / Plan Climat	9
9	Conclusion de la Municipalité	9

Renens, le 30 octobre 2023

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la réalisation des aménagements nécessaires pour rénover l'avenue du 24-Janvier et améliorer la sécurité des utilisatrices et des utilisateurs du secteur situé sur cette rue entre le rond-point du Temple et la Croisée de Renens, et la rue de Sécheron entre l'avenue du 24-Janvier et la rue de Lausanne.

1 Préambule

L'avenue du 24-Janvier a été mise en zone 30 depuis 2010 avec un minimum d'aménagements. Le quartier de la Croisée a été construit en 2016 et certains aménagements provisoires avaient été faits d'un côté de la chaussée de l'avenue du 24-Janvier et de la rue de Sécheron à la suite des travaux de collecteurs.

Avec la mise à double sens du 14-Avril, et le réaménagement en cours de la rue de Lausanne dans le cadre du projet du tram, les habitudes et la gestion du trafic sont fortement modifiées. Le rôle d'axe de transit O-E de l'avenue du 24-Janvier n'a plus lieu d'être. Cette rue de quartier peut dès lors être mieux sécurisée pour les piéton.ne.s, ainsi que pour les écolières et les écoliers.

Suite à la mise en séparatif de la rue en 2018, des travaux pour accueillir le chauffage à distance (Cadouest) pour connecter cette partie de la ville doivent encore y trouver place, Cadouest prévoit en effet de prolonger des conduites de chauffage à distance entre la Croisée et l'ECAL en 2024. Le projet se justifie par la nécessité de réfectionner l'ensemble de la chaussée qui est en mauvais état. Ces travaux faits permettront de donner l'habit définitif à cette rue de quartier résidentielle.

Le réaménagement de ce tronçon de route permettra d'élargir quelques trottoirs et en dégrapper d'autres, de sécuriser le carrefour et limiter la vitesse des véhicules, de créer une bande cyclable et de végétaliser certains espaces.

2 Aménagements

2.1 Nature des travaux

Les travaux consistent à

Partie haute:

- rétrécissement de la chaussée à 6 m à l'entrée de la rue pour limiter la vitesse en élargissant les trottoirs et maintien du marquage du passage piéton pour sécuriser le chemin de l'école autour du giratoire qui n'est pas touché par le projet;
- le trottoir sera élargi devant le collège du 24-Janvier, pour passer de 1.9 m à 2.3 m, avec la pose de nouvelles bordures. Le trottoir devant les quatre immeubles (N^{os} 3-5-7 et 12) en face de l'école sera dégrappé pour poser du stabilisé en maintenant les bordures existantes;
- maintien des places de stationnement.



Extrait du plan d'enquête de la partie haute de l'avenue



Vue de l'avenue du 24-Janvier depuis le rond-point du Temple

Carrefour 24-Janvier/Sécheron:

- sécurisation du carrefour avec rehaussement et rétrécissement de la chaussée à 6 m et création de platebandes végétalisées;
- suppression du marquage du passage piéton;
- création d'une nouvelle traversée piétonne sur parcelle 1034, en continuité du Sentier de la Gare, en supprimant 3 m de bande herbeuse. L'aide à la traversée piétonne ne sera pas marquée au sol mais aura une largeur de 3 m avec adaptation de la platebande herbeuse pour sécuriser les piétons et éviter le stationnement au niveau de cet accès;
- déplacement des places motos et rajout de trois racks vélos sur une parcelle privée communale du patrimoine administratif (1030).



Extrait du plan d'enquête du carrefour



Vue du carrefour 24-Janvier/Sécheron

Chemin de Sécheron:

- suppression de cinq places de stationnement, plantation de quatre arbres dans une nouvelle platebande continue de 2 m de large depuis la sortie du parking du bâtiment de la Croisée jusqu'au carrefour et plantation de deux arbres dans une platebande existante;
- changement des bordures du trottoir ouest en maintenant sa largeur.



Extrait du plan d'enquête du chemin



Vue du chemin de Sécheron depuis la rue de Lausanne

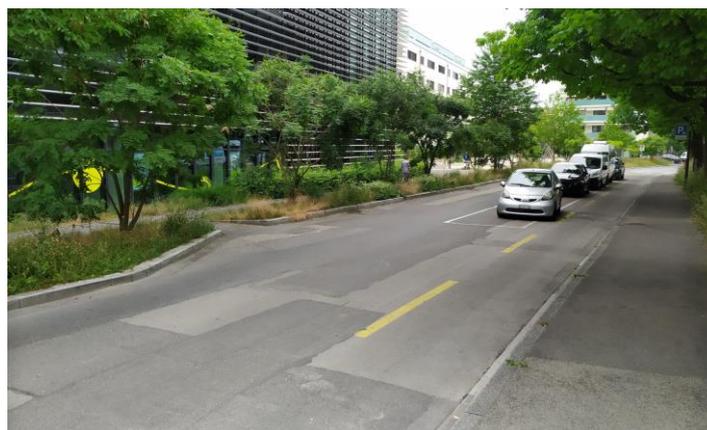
Partie basse:

- rehaussement de la chaussée devant le « parc », fermeture et végétalisation de deux passages peu utilisés devant les entrées sur parcelle 951;
- élargissement du trottoir de 50 cm devant le restaurant du 24-Janvier pour la création d'une chicane réduisant la chaussée à 4,5 m de large. Sur le plateau, le contresens cyclable sera matérialisé par un marquage;
- le trottoir devant le bâtiment de la rue de la Paix 7, parcelle 972, sera dégrappé pour poser du stabilisé en maintenant les bordures existantes;
- déplacement des places de parc existantes au milieu de la route, sur le côté de la chaussée, ce qui permettra d'aménager une place supplémentaire, d'agrandir et de sécuriser la place livraison;

- une bande cyclable est prévue sur la partie en sens unique;
- création de cinq places motos et trois racks vélos le long de la rue de la Paix.



Extrait du plan d'enquête de la partie basse de l'avenue



Vue de l'avenue du 24-Janvier depuis la rue de la Paix

2.2 Eclairage public

L'éclairage public a été rénové avec des luminaires LED en 2016, aucune modification n'est prévue.

3 Aspects fonciers

Le projet consiste à réaménager une partie du DP N^{os} 1008, 1010 et 1013. La parcelle privée communale du PA N° 1030 est touchée avec la pose de trois racks vélos. Deux parcelles privées seront également touchées par certains aménagements: deux cheminements seront condamnés sur la parcelle 951 pour augmenter les surfaces vertes et un accès de 3 mètres sera créé sur la parcelle 1034 pour la traversée piétonne. Ces aménagements respectent les termes de la servitude de passage public.

4 Procédure et enquête publique

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou; BLV 725.01), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a préavisé favorablement en faveur du projet en date du 6 janvier 2023.

La procédure d'enquête publique a eu lieu du 27 mai au 25 juin 2023. A l'issue de la procédure d'enquête, une remarque mineure et une opposition ont été enregistrées.

La remarque d'un riverain a été traitée et l'opposition a été retirée. Il n'y a donc pas d'opposition à traiter.

5 Coûts

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'une procédure ouverte d'appel d'offres annoncée via la plateforme Simap le 11 juillet 2023. La rentrée des soumissions a été fixée pour le 31 août 2023. Au total, 12 entreprises ont déposé une offre.

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur l'entreprise la mieux classée selon les critères établis dans le cahier des charges de l'appel d'offres. Les coûts mentionnés pour la signalisation et les marquages sont basés sur une offre d'une entreprise qui sera réactualisée avant travaux.

L'ensemble des travaux de génie civil pour les fosses et la terre végétale sont compris dans les coûts du présent préavis. La plantation des 11 arbres supplémentaires sera entreprise par le service Gestion urbaine-Développement durable (GuDD) dans le cadre du préavis N° 90-2021 - Mesures d'accompagnement du futur plan climat: augmentation de la canopée à Renens et réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain2 ».

L'établissement du projet, la surveillance et le suivi financier, les métrés et les décomptes finaux seront exécutés par le service Infrastructures-Mobilité; cette solution permet de mettre en valeur les compétences internes et d'éviter des honoraires d'ingénieurs.

5.1 Génie civil

a) Génie civil	CHF	600'700.-
b) Géomètre	CHF	3'000.-
c) Divers et imprévus	CHF	50'000.-
Sous-total	CHF	653'700.-
TVA 8.1% arrondi	CHF	53'000.-
Total TTC	CHF	706'700.-

5.2 Signalisation, marquage et plantations

a) Signalisation et marquage	CHF	20'300.-
b) Terre végétale pour plantation arbres	CHF	13'000.-
c) Divers et imprévus	CHF	1'500.-
Sous-total	CHF	34'800.-
TVA 8.1% arrondi	CHF	2'800.-
Total TTC	CHF	37'600.-

5.3 Récapitulatif

Génie civil – total TTC	CHF	706'700.-
Signalisation et marquage – total TTC	CHF	37'600.-
Total général TTC	CHF	744'300.-

6 Calendrier prévisionnel

La construction de ces aménagements est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications.

Les travaux sont prévus après les travaux de Cadouest au printemps 2024 et pour une durée de six mois environ.

7 Incidences financières

7.1 Investissements

Comme décrit au chapitre 5 « Coûts », le total des travaux d'aménagement se monte à **CHF 744'300.- TTC.**

En raison de la nature des travaux, cet investissement doit être réparti sur deux comptes, soit:

- N° 3820.1085.5010 - Réaménagement de l'avenue du 24-Janvier – Génie civil pour CHF 706'700.- TTC, amortissable sur 30 ans;
- N° 3820.3073.5060 - Réaménagement de l'avenue du 24-Janvier – Signalisation, marquage et plantations pour CHF 37'600.- TTC, amortissable sur 10 ans.

7.2 Dépenses thématiques

Les communes ont la possibilité de récupérer, par le biais de la péréquation directe, une partie des montants engagés pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et transports. Le montant récupéré équivaut à 75% (décompte final 2022) des dépenses thématiques qui dépassent huit points d'impôts communaux. La somme à disposition des communes est plafonnée à 4.5 points d'impôts de la moyenne de l'ensemble des communes, soit environ 180 millions de francs suisses.

Dans le cadre de ce préavis, les coûts potentiellement admis dans les dépenses thématiques s'élèvent à 95% (génie civil et signalisation/marquage) de l'investissement. La récupération ne pourra se faire que pour l'année 2024, pour 1/15^e des dépenses d'investissement engagées durant cette année. Dès 2025, la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) entrera en vigueur et ce type de dépenses n'entrera plus dans le périmètre des thématiques.

7.3 Plan des investissements

Le montant relatif au réaménagement de l'avenue du 24-Janvier figure au plan des investissements (2023-2027), adopté par la Municipalité le 25 septembre 2023, comme suit: Section 3820 Mobilité « Av. du 24-Janvier - Réfection Est», sous le numéro N° 3820.8120.5010 pour un montant de CHF 1'100'000.-.

7.4 Coût du capital

A titre informatif, le coût moyen du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 38'482.- pendant 10 ans et CHF 34'158.- pendant les 20 ans suivants. Ce coût se décompose de la manière suivante :

Génie civil

CHF 34'158.-: amortissement CHF 23'557.- (CHF 706'700.- divisé par 30) pendant 30 ans, intérêts CHF 10'601.- (CHF 706'700.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 30 ans.

Signalisation et marquage

CHF 4'324.-: amortissement CHF 3'760.- (CHF 37'600.- divisé par 10) pendant 10 ans, intérêts CHF 564.- (CHF 37'600.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 10 ans.

7.5 Compte de fonctionnement

Hormis le coût du capital, les réaménagements de l'avenue du 24-Janvier n'entraînent pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement. A noter cependant, que la création de plates-bandes végétalisées et la plantation de nouveaux arbres va engendrer du travail supplémentaire pour la section espaces verts du service GuDD.

8 Durabilité / Plan Climat

Les aménagements réalisés répondent aux axes et mesures suivants du Plan Climat:

- Axe M.2: Développer la mobilité douce
 - > Mesure M.2.1: Développer les parcours piétonniers et les zones piétonnes
 - > Mesure M.2.3: Développer, pérenniser et sécuriser les pistes et bandes cyclables
- Axe N.1: Végétaliser et rafraîchir la ville
 - > Mesure N.1.1: Renforcer la plantation d'arbres, de haies et de bosquets forestiers
- Axe D1: Limiter le risque d'inondation et de ruissellement
 - > Mesure D.1.1: Désimperméabiliser les sols pour permettre la rétention partielle des eaux, mettre en place des portions de trottoirs en matériaux graveleux

9 Conclusion de la Municipalité

Le quartier le long de l'avenue du 24-Janvier est résidentiel depuis longtemps et accueille une école qui voit passer de nombreux enfants. Le nouveau quartier de la Croisée et ses magasins de proximité ont complété ce caractère résidentiel urbain dès 2016. Il a fallu attendre la mise à double sens du 14-Avril et laisser passer des travaux d'infrastructures souterraines pour pouvoir enfin requalifier durablement cette rue. De plus, l'état actuel de la chaussée nécessite une réfection totale du coffre routier. Le projet prévoit de profiter de ces travaux pour agrandir certains trottoirs et créer des seuils afin d'améliorer la sécurité routière. Des zones de verdure seront également créées avec la plantation de 11 arbres supplémentaires pour renforcer la canopée et l'ombrage à celles et ceux qui cheminent à pied.

Des travaux de collecteurs communaux ont déjà été exécutés sur le tronçon concerné; certaines conduites de récolte d'eaux de surfaces seront toutefois encore remplacées dans le cadre du projet. Des conduites du chauffage à distance seront également mises en place par Cadouest, avant les aménagements définitifs prévus dans le présent préavis.

Ce projet permet de diminuer la vitesse des véhicules et d'augmenter la perméabilité du sol avec l'ajout de zones végétalisées et arborisées ainsi que la pose de gravier concassé sur deux tronçons de trottoirs, dans l'esprit du plan climat et du programme de législature 2021-2026 portés par le Municipalité.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 53-2023 de la Municipalité du 30 octobre 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet de réaménagement de l'avenue du 24-Janvier.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de **CHF 744'300.-** TTC pour les travaux de réaménagement de l'avenue du 24-Janvier.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants:

- N° 3820.1085.5010 - Réaménagement de l'avenue du 24-Janvier – Génie civil pour CHF 706'700.- TTC, amortissable sur 30 ans.
- N° 3820.3073.5060 - Réaménagement de l'avenue du 24-Janvier – Signalisation, marquage et plantations pour CHF 37'600.- TTC, amortissable sur 10 ans.

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément




Le secrétaire municipal
Michel Veyre



Membres de la Municipalité concerné.e.s : - Jean-François Clément, syndic;
- Mme Tinetta Maystre.

Annexe: plan de situation

VILLE DE RENENS

REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DU 24 - JANVIER

PLAN DE SITUATION

N° AFFAIRE: 2023-003

N° PLAN: 1

FORMAT: A0

ECHELLE(S): 1:500

Mise à l'enquête

Ville de Renens
Une différence créative

Centre Technique Communal
Service infrastructures - mobilité

Rue du Lac 14
CH - 1020 Renens
Tél.: +41 21 632 74 02
Mail: infrastructures@renens.ch

MODIFICATIONS	DATE	ENVOI	DESSIN	CONTR.
- CREATION DU PLAN	21.12.2022	-	GG	PG
a EXAMEN PREALABLE DGM	24.01.2023	-	GG	PG
b ENQUETE PUBLIQUE	06.04.2023	-	GG	PG
c				
d				

Auteur du projet :

Maître de l'ouvrage :

Ville de Renens

représenté par :

Le Syndic

Le Secrétaire

Jean-François Clément

Michel Veyre

Légende:

- Surface nouveau tapis
- Plateforme rehaussée
- Surface trottoir réadaptée
- Surface dégradée
- Surface verte nouvelle
- A démolir
- Bordure granit 24/24
- Bordure chanfreinée granit 24/24
- Bordurette 20/08
- Arbres nouveaux
- Arbres existants

Liste propriétaires voisins :

- P 951: Logacop Société Coopérative Immobilière
- P 1034: Logacop Société Coopérative Immobilière
- P 954: Logacop Société Coopérative Immobilière
- P 972: FAM Immobilier SA, Renens
- P 1026: Helvetia Anlagestiftung (Helvetia Fondation de placement)
- P 1027: Pacifica SA, Lausanne
- P 1062: Retraites Populaires, Lausanne
- P 1063: Retraites Populaires, Lausanne
- P 88: Kauffmann Alexandre
- P 1030: Renens la Commune, Renens
- P 1239: Copropriété simple pour 1/2; Sauvain Corinne (Hauptli)
Copropriété simple pour 1/2; Hauptli Serge
- P 1083: Renens la Commune, Renens
- P 1086: Renens la Commune, Renens
- P 1096: Héritier Claude
- P 1097: FIR VD SA, Lausanne
- P 1319: Association Newman
- P 1296: Association Newman
- P 1362: Dang Tran-Duong



PROFIL TYPE

